

“DANS L'ENSEMBLE DE LA FRANCE EN 2013, LA CAPACITÉ DES

ÉOLIENNES ÇA TOURNE MAL !



> étoiles, c'est fini, j'ai fait une croix dessus. Le jardin, je n'y vais plus. On va faire toute notre fin de vie comme ça ? »

Cette longue bâtisse posée au bord de route, Jacqueline, sa compagne, y est née. Au mur, il y a de vieilles photos, la famille au milieu du XX^e siècle, les animaux de la ferme, images d'Épinal d'une vie rurale déjà disparue. Mais il restait l'air et le silence : « A présent, on est stressé dès le matin. Si il n'y a pas de vent, on se demande s'il va y en avoir le soir, et de quel côté il va tourner. » Gilbert et Jacqueline n'ont pourtant pas voulu rejoindre l'association d'opposants montée par Philippe Le Bouvier, routier de son état et ancien parachutiste, un « vieux gars », comme on dit ici, peu sensible aux pressions et aux intimidations, qui se bat pied à pied contre les promoteurs, déposant recours sur recours au tribunal administratif de Caen. Gilbert n'a pas adhéré, pour épargner sa compagne, fatiguée et de plus en plus renfermée, dit-il. Pour une histoire évoquée à demi-mot, un terrain lui appartenant sur lequel on aurait pu installer une éolienne. Mais elle n'a pas voulu se rendre complice du bruit, alors elle l'a vendu et c'est son acheteur qui touche à sa place une rente annuelle, comme tous les propriétaires de parcelles où tournent les « aérogénérateurs ». Jalosies, médisances, rumeurs, surtout où passe l'éolien et ses promesses de revenus garantis pour les uns et de nuisances assurées pour les autres. Clochermerle s'installe et sème la division.

LE BUSINESS DES CONCESSIONS

Margueray, c'est le cœur de la Manche, un village de 134 habitants longtemps paisible, entre Saint-Lô et Granville. Mais c'était « un des points culminants de la région », explique le maire fraîchement élu, Pierre Manson, un peu secoué mais pas dépassé par les tensions, qu'il cherche à gérer le mieux possible. Sept éoliennes tournent depuis le printemps sur sa commune, et trois un peu plus haut, chez les voisins de Montbray. Dix en tout, 65 m de haut, des pales de 40 m, produisant chacune 2 MW. « Il faut reconnaître qu'aujourd'hui un projet comme celui-ci ne pourrait pas exister, annonce-t-il. Le permis de construire a été signé en 2007, avant le "Grenelle 2", qui fixe la distance minimale entre une machine et une habitation à 500 m. Tout a été fait dans les règles à l'époque. Elles ont changé, mais on ne peut pas revenir dessus ! » Car, sur la crête où sont installées une majorité d'entre elles, au hameau du Chêne-Guérin, certaines habitations sont coincées entre les machines, situées à 300 m à peine pour certaines. Pierre Manson n'était pas maire en 2004, à l'aube du projet, mais il en était déjà un de ses plus fervents partisans : « Nous étions des précurseurs à l'époque, il fallait sortir du nucléaire. Il y a eu une enquête publique en 2006 et l'accord du préfet en 2007. » Il y avait aussi la perspective, alléchante, d'une taxe professionnelle pour toutes les communes... Les premières entreprises de prospection, comme La Compagnie du vent, ont revendu à prix d'or aux grands promoteurs danois, allemands et canadiens les concessions qu'elles obtenaient auprès des mairies, en faisant miroiter cette taxe professionnelle... abolie en

« ON N'EST PLUS BIEN DEHORS. LE VENT DANS LES PALES FAIT LE MÊME EFFET QU'UN ROBINET QUI GOUTTE, MAIS EN 10 FOIS PLUS FORT, C'EST INFERNAL ! »

2009 par Nicolas Sarkozy ! Adieu, veau, vache, cochon. Aujourd'hui, la manne fiscale se répartit entre la commune (20 %), le département (30 %) et la communauté de communes (50 %). « Pour le moment, nous ne touchons rien, mais nous récoltons les nuisances », déplore le maire, un peu piteux, qui a le sentiment d'avoir été floués. Mais il se redresse. Visiblement, il croit avoir une carte dans son jeu : « J'étudie les textes, cela prend du temps, mais je pense que nous devrions pouvoir récupérer la taxe. »

Si ce projet décevant a mis aussi longtemps à voir le jour, c'est que nombre d'entreprises le portant ont successivement disparu dans la nature pour des raisons assez floues, que certains semblent connaître mais refusent de dévoiler. Régulièrement, le quotidien *Ouest France* livrait aux habitants impuissants les derniers épisodes d'un feuilleton les dépassant, relayant d'abord l'enthousiasme des élus, pour arriver à cet « épilogue intermédiaire » du ras-le-bol des riverains, trois mois à peine après la fin du chantier. La société Aérodis d'abord, puis E.ON, qui avait cédé l'affaire à François Charmy, entrepreneur lorrain gérant de la SARL Montbray-Margueray Énergie. Tout le monde connaît et a vu passer le très convaincant François Charmy qui, une fois bouclé, a revendu le projet à Leonidas Associates, un fonds d'investissement allemand. Une société « support de programme », Global EcoPower, a planifié les travaux, effectués sur le terrain par une entreprise portugaise, Jayme da Costa Energie. On en oublie sans doute.

Interrogé sur les nuisances, François Charmy avait répondu à tout. Le bruit ? « Toutes les précautions ont été prises. Ces éoliennes sont de la dernière génération et

PIÈGES
Michel Delabroise (debout) et Pierre Manson, respectivement maires de Montbray et Margueray, font remonter les plaintes des habitants aux exploitants d'éoliennes.



AÉROGÉNÉRATEURS N'A ÉTÉ UTILISÉE QU'À RAISON DE 23 %."



MARGUERAY,
un village sous
les toitures.

Elles devaient être les moulins du futur, mais la majorité des projets se heurte à l'hostilité des riverains et à une rentabilité écologique discutable. Alors que s'ouvre le débat énergétique, les industriels se tournent vers d'autres procédés.

PAR VLADIMIR DE GELINE
PHOTOS : THOMAS JOUANNEAU / SIGNATURES
POUR "MARIANNE"

Au début, il est plutôt calme, Gilbert : « On n'est pas spécialement contre l'éolien, ma compagne et moi. Il faut bien faire quelque chose pour la planète. Mais là... Pas ça, pas comme ça. » Il enlève sa casquette, se gratte la tête. « On ne dort plus, je suis obligé de mettre des boules Quies, mais je les entends quand même. » Il les désigne : « la 4 et la 5 », qu'on voit par la fenêtre du salon, juste à gauche de la télévision. « Tout dépend du sens du vent et de la vitesse de rotation, il y a des jours où le souffle vient taper contre le mur de la maison, on l'entend à l'intérieur. » Gilbert était comptable mais a des mains d'agriculteur. « Des épreuves, j'en ai eu dans la vie, on pensait profiter de notre retraite, mais maintenant j'éprouve une certaine amertume. » Il s'anime un peu plus : « Ça nous pourrit l'existence, ça nous stresse. Contrairement à ce que l'on pourrait penser et à ce que l'on nous dit, notre organisme ne s'habitue pas au bruit, bien au contraire. Je leur en ai envoyé, des courriers, aux installateurs, et au maire aussi. Je me réveille la nuit, j'ai l'impression de les voir tourner. La beauté du ciel et les >

régulables, permettant de diminuer la puissance au besoin pour réduire le bruit généré qui sera conforme à la réglementation. Les données du bruit seront communiquées au préfet qui s'assurera de la parfaite conformité. » La vue ? « Quand c'est nouveau, on a une impression d'agressivité, mais, avec le vécu, les gens s'adaptent et ça ne surprend plus. »

Confiant, le maire ne s'attendait donc pas à avoir autant de travail avec ce trésor moderne laissé par l'optimiste Charmy, retourné en Lorraine depuis : « Je fais remonter toutes les plaintes, que je reçois quotidiennement, à Leonidas. Nous en avons eu 37 pour des défauts de réception de la TNT. Le bruit bien sûr, et les lumières dans la nuit, les rouges placées en haut des mâts, pour signaler la présence d'éoliennes aux avions, mais aussi les flashes qui créent un effet stroboscopique dont les gens se plaignent. » Pour le bruit, Leonidas a mandaté un bureau d'études qui doit venir installer des micros dans la campagne, « à la mi-septembre ». Lors de notre venue, le 19, rien n'avait encore été fait. « Ils m'ont dit qu'ils attendaient qu'il y ait du vent », explique, compréhensif, Pierre Manson, « le calcul ne se fait pas en partant du silence absolu, mais du son ambiant, qu'il ne doit pas dépasser de 3 dB de 7 heures à 22 heures, et de 5 dB de 22 heures à 7 heures ».

L'effet stroboscopique et « l'impression d'avoir un aéroport en face de soi », la famille Nicolle voit très bien ce que c'est... Leur maison est perchée tout en haut du Chêne-Guérin, et le point de vue était sans doute magnifique, avant. Car, désormais, impossible de poser son regard : tout l'horizon est occupé par les éoliennes, que l'on entend siffler avec une régularité parfaite au moment où les pâles passent le long du mât (« Elles sont en rodage, cela va se régler », assure-t-on chez Leonidas). Et la nuit, l'effet est saisissant. Dix lumières rouges, puissantes, et des flashes : boîte de nuit permanente. La campagne endormie, ce sera pour plus tard. « On ne veut pas d'argent, on veut qu'ils les démontent, c'est tout ! » explose Jean-Pierre, qui livre le lait le matin et voit ses nuits perturbées depuis plusieurs mois. « Ce matin, à 6 heures, j'ai cru qu'il y avait un orage », dit sa femme, qui lâche, fataliste, qu'il faut bien s'y habituer. Mais d'autres ne veulent pas s'y résigner.

Jean-Marie Lefevre, secrétaire général de l'association contre les éoliennes de Margueray-Montbray et de ses environs, est artisan et commence à regretter d'avoir fait construire à Margueray : « L'ancien maire m'avait dit : "Viens t'installer ici, c'est bien pour la commune d'avoir un menuisier !" Si j'avais su... » Il ne sort plus que rarement dans son jardin : « On n'est plus bien dehors. Ça fait le même effet qu'un robinet qui goutte, mais en dix fois plus fort, c'est infernal. Pour nous, c'est la double peine, nos impôts locaux n'ont pas baissé pour autant ! » Depuis 1999, l'autoroute passe à proximité. Un mal nécessaire, accepté par tous. Puis la ligne à très haute tension, presque en même temps que les éoliennes, pour desservir le deuxième réacteur de Cherbourg. « Là, ça commence à faire beaucoup ! » >



RÉVOLTÉS

Jean-Pierre Nicolle (en haut) dans son jardin. Derrière lui, 10 éoliennes dont le bruit perturbe son sommeil. Chez les Perrard, (ci-contre), l'éolienne la plus proche est à 380 m, une distance inférieure aux 500 m minimum exigés par la loi. Philippe Le Bourrier, (ci-dessous), président de l'Acem une association d'opposants.

